

## *Causa* et ses compléments

Olga SPEVAK

Université de Toulouse 2

### Introduction

L'objectif de cette contribution est d'analyser les compléments du mot *causa*, relevés dans le corpus cicéronien, en adoptant la perspective de la typologie des entités proposée par J. Lyons (1997). Cette typologie permet en effet de systématiser et d'éclairer les types d'expansions susceptibles d'accompagner différentes catégories de noms. *Causa*, qui fera l'objet de l'analyse, relève du deuxième ordre d'entités (entités temporelles) et du troisième ordre d'entités (contenus propositionnels). En outre, la considération du type d'entités auquel *causa* appartient est importante pour l'interprétation de la place que les compléments de ce nom occupent dans le syntagme nominal.

### 1. L'étymologie

Le mot *causa*, attesté dès la Loi des douze tables, présente deux sens de base, « cause » et « procès », tous deux antérieurs aux premiers documents attestés. Les considérations étymologiques de ce mot se concentrent sur la primauté de l'un et l'autre sens. Ernout-Meillet (*s.v.*) retiennent comme premier le sens de « cause » en considérant celui de « procès » comme une spécialisation secondaire (cause d'une partie dans un procès). Meister, l'auteur de l'article dans le *Thesaurus linguae Latinae*, a raisonné de même. En revanche, Walde-Hofmann (*s.v.*) introduisent en premier lieu le sens de procès et ensuite celui de la cause. Comme valeur première, ils proposent « coup comme une cause » et rattachent ce mot à *cudo* « frapper ». M. de Vaan (*s.v.*) lui aussi, donne d'abord le sens de « procès »<sup>1</sup>. En outre, *causa* n'a pas de verbe associé : le déponent *causor* « prétexter » est tardif et n'apparaît qu'en latin postclassique.

Tout en laissant ouverte la question de savoir quelle acception est la première, je retiendrai, à l'aide du *ThLL*, le fait que *causa* présente, essentiellement, le sens de *causa efficiens*, la « cause » – cette acception a

---

<sup>1</sup> Pour un point sur l'étymologie, voir Ch. NICOLAS (1996, p. 159). Ce dernier se range du côté d'Ernout-Meillet en ce qui concerne la primauté du sens « cause ».

fourni la préposition *causa*, qui se lit dès Naevius –, et celui de *res de qua agitur*, « procès », « affaire ». Le sens générique, « chose », est tardif.

## 2. Trois ordres d'entités

J. Lyons (1977, volume 2, p. 442-447) a le mérite d'avoir établi une typologie des entités en fonction de la nature sémantique de leur référent, typologie qui sera développée par J. Rijkhoff, (2002) et K. Hengeveld (2008). J. Lyons envisage trois ordres d'entités<sup>2</sup> :

1) Les entités physiques représentent les entités du premier ordre. Cette catégorie comprend les personnes, les animaux et les objets qui peuvent être situés dans l'espace et dans le temps. Physiquement observables, ils sont relativement constants quant à leurs propriétés perceptives et on peut évaluer leur existence. Une hiérarchie opère au sein de ce groupe : les personnes y occupent une place privilégiée car elles sont plus individualisées que les animaux, eux-mêmes plus individualisés que les objets. Font partie de ce groupe par exemple angl. *boy*, *cat* ou *table*.

2) Les entités du deuxième ordre sont les événements, les procès et les circonstances. Elles peuvent être situées dans le temps et on dit à leur propos qu'elles se produisent plutôt qu'elles n'existent. On peut évaluer leur réalité. Ce sont, par exemple, angl. *arrival*, *birth*, *amazement* ou *house-keeping*.

3) Les entités du troisième ordre sont les contenus propositionnels qui échappent à la situation dans l'espace et dans le temps. Il s'agit des entités abstraites qui, à la différence des entités du deuxième ordre, ne peuvent être évaluées quant à la réalité mais quant à la vérité. Elles peuvent être assertées ou niées, mémorisées ou oubliées : ce sont les croyances, les jugements, les attentes : angl. *reason*, *proposition*, *theorem* ou *idea*.

En outre, il y a des entités relevant de l'ordre zéro : les propriétés qui n'existent pas indépendamment mais qui s'appliquent à d'autres entités, par exemple la couleur, la taille ou le poids. On peut évaluer si elles sont appliquées de manière appropriée.

Les types d'entités sont résumés dans la Figure 1. En outre, cette dernière comporte des indications concernant les propriétés valencielles – ou capacité sémantique d'admettre des compléments – et des noms latins introduits à titre d'exemple. On peut y remarquer, en particulier, que les entités spatiales du premier ordre sont des noms avalents, exception faite des noms

---

<sup>2</sup> La Grammaire Fonctionnelle (cf. DIK 1997, volume 1, p 136 sq.) envisage encore les entités du quatrième ordre : les actes de parole qui se situent eux-mêmes dans l'espace et dans le temps et qu'on peut évaluer quant à leur informativité.

relationnels et des noms d'agent. En revanche, les entités temporelles comprennent, outre des noms à sens purement temporel comme *hora* ou *dies* qui sont avalents, des noms mono- et bivalents. Le troisième ordre d'entités ne renferme que des noms mono- et bivalents.

Figure 1 : Les ordres d'entités

premier ordre	entités spatiales	<u>avalents</u> <i>puer, miles, equus, liber, nautis, signum</i> noms collectifs : <i>familia</i> , noms massifs : <i>aqua</i> <u>mono- et bivalents</u> : noms relationnels : <i>pater, filius</i> noms d'agent : <i>iudex, laudator</i>
deuxième ordre	entités temporelles	<u>avalents</u> : <i>dies, hora</i> <u>mono- et bivalents</u> : <i>aduentus, iucunditas, dolor, seditio, amor</i>
troisième ordre	entités non-temporelles et non-spatiales	<u>mono- et bivalents</u> : <i>opinio, iudicium, memoria, suspicio</i>

Certains noms peuvent appartenir à plusieurs ordres d'entités, par exemple *memoria* ; en tant que « capacité humaine de se souvenir », *memoria* fait partie du deuxième ordre ; *memoria* « souvenir » relève du troisième ordre et *memoria* « registres, annales » est la mémoire matérialisée, un objet (premier ordre). *Causa* est un autre exemple illustrant ce point : il se laisse ranger parmi les entités du deuxième et celles du troisième ordre. Il s'agit d'un nom monovalent requérant une expansion. À propos des analyses étymologiques, nous avons vu que *causa* présente deux acceptions principales (cf. *Gaffiot, s.v.*) :

(a) *causa* que j'appellerai par commodité « cause » mais qui couvre aussi les significations « raison, motif ; excuse, prétexte, etc. ». Les emplois prépositionnels *rei publicae causā* « à cause de, dans l'intérêt de » font bien partie de ce groupe mais ils seront négligés ici ;

(b) *causa* que j'appellerai « affaire » renferme « affaire judiciaire, procès ; cas, situation ; parti ».

La **cause** (*causa efficiens*) fait partie du troisième ordre d'entités, celui des contenus propositionnels. Dans son *Traité du destin*, Cicéron en fournit une définition, en suivant la doctrine des Stoïciens<sup>3</sup> :

(1) *Si concedatur nihil posse euenire nisi causa antecedente... Causa autem ea est, quae id efficit, cuius est causa, ut uulnus mortis, cruditas morbi, ignis ardoris... Itaque non sic causa intellegi debet, ut, quod cuique antecedit, id ei causa sit, sed quod cuique efficienter antecedit ; nec quod in Campum descenderim, id fuisse causae, cur pila luderem...* (Cic. *Fat.* 34)

« Si l'on concède que rien ne peut arriver, sinon par une cause antérieure... La cause, c'est ce qui produit effectivement ce dont il est la cause, comme la blessure est la cause de la mort, la mauvaise digestion de la maladie, le feu de la chaleur. Ainsi par cause il ne faut pas entendre que ce qui vient avant tout événement en est la cause, mais ce qui le précède en le produisant. Que je sois descendu au Champ de Mars n'est pas la cause qui m'a fait jouer à la balle... »

Dans ce passage, Cicéron sépare la cause (*causa efficiens*) : *uulnus causa morbi est*, qui se laisse paraphraser comme *uulnus morbum efficit*, de ce qu'on pourrait appeler le motif ou le but : *in Campum descendi ut pila luderem*. Désigner quelque chose comme cause d'une autre chose résulte d'un raisonnement – c'est une construction d'esprit (2) qui consiste en une confrontation de deux entités (*uulnus, morbus*) pour déduire le rapport qui existe entre eux<sup>4</sup>. *Causa* étant un nom monovalent, le génitif *morbi* représente son expansion obligatoire. Les causes peuvent être assertées ou niées, connues ou inconnues, particulières, déterminées...

(2) *in seminibus est causa arborum et stirpium* (Cic. *Phil.* 2.55)

« dans les semences réside la cause qui produit les arbres et les racines »

L'**affaire** (*res de qua agitur*) représente une entité du deuxième ordre, celui des entités temporelles qui se produisent dans le temps et qui sont délimitées dans le temps. Elle concerne les êtres humains ou l'objet du litige (3). *Causa* dans cette acception est aussi un nom monovalent requérant une expansion. En (3), le complément est omis car il est donné par le contexte. L'affaire, y compris judiciaire, peut être évaluée comme équitable, difficile, honnête (cf. MINICONI, 1951, p. 46).

(3) *Citatur reus ; causa agitur Syracusis*. (Cic. *Verr.* 2.2.68)

« L'accusé est cité : la cause se plaide à Syracuse. »

<sup>3</sup> Ce passage a été étudié par Ch. NICOLAS (1996, p. 176).

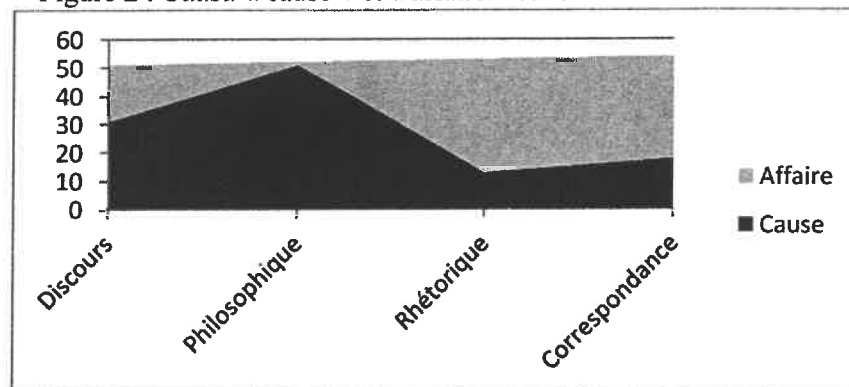
<sup>4</sup> Sur les types de *causae*, voir Cic. *Part. orat.* 93 sq. et *Top.* 58.

### 3. Les données

Le mot *causa* dans ces deux acceptions ne s'accompagne pas des mêmes compléments. Pour les besoins de ma démonstration, j'ai examiné 50 syntagmes nominaux avec *causa* comme nom régissant dans quatre genres littéraires : discours, traité philosophique, traité rhétorique et correspondance de Cicéron<sup>5</sup>. J'ai relevé les occurrences de *causa* accompagné d'adjectifs, de génitifs, de complétives, de possessifs, d'adjectifs verbaux, de gérondifs et de syntagmes prépositionnels. En revanche, je n'ai pas pris en considération les syntagmes nominaux comportant les démonstratifs, les indéfinis, les quantifieurs et les propositions relatives, surtout parce que ces modifieurs peuvent accompagner toutes sortes de noms. De même, j'ai laissé de côté les cas de coordination (deux noms coordonnés qui partagent un adjectif). En outre, je n'ai pas inclus dans mon examen *causā* fonctionnant comme une préposition car, vu son statut prépositionnel, *causā* n'admet pas d'adjectifs et son complément au génitif est régulièrement en antéposition. Comme les syntagmes prépositionnels au génitif (*rei publicae causā*) commutent avec les pronoms personnels à l'ablatif (*meā causā*), ces derniers ont été également éliminés pour *causa* « cause ».

Tout d'abord, il convient de déterminer la répartition des deux acceptions de *causa*, « cause » et « affaire », dans les différents types de textes (Figure 2). « Cause » apparaît surtout dans les traités philosophiques de Cicéron alors qu'« affaire », dans ses traités rhétoriques<sup>6</sup>. Une telle distribution se justifie pleinement par les sujets traités.

Figure 2 : *Causa* « cause » et « affaire » dans les œuvres de Cicéron



<sup>5</sup> Plus concrètement, il s'agit de : discours (*Dom.*, *Har. resp.*, *Leg. agr.*, *Verr.* 1.1. – 2.1.80), traités philosophiques (*Div. et Fin.* 1.1. – 4.13), traité rhétorique (*De orat.* 1.1. – 2.233) et correspondance (*Att.* 1.1. – 9.1.4).

<sup>6</sup> D'après MINICONI (1951, p. 36), « procès » vs. « cause » se présentent dans la proportion suivante : discours : 884 vs. 301, œuvres philosophiques : 119 vs. 424, et correspondance 259 vs. 194.

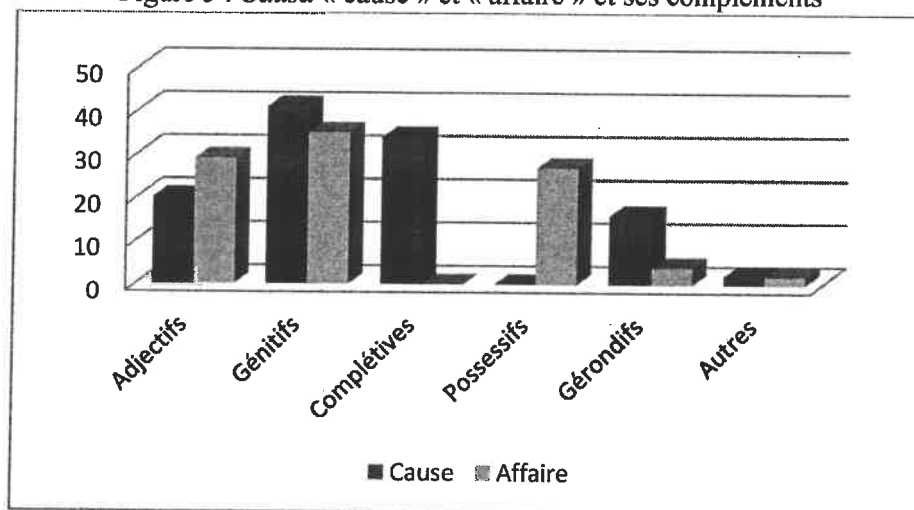
#### 4. Les compléments de *causa*

Le tableau 1 et le graphique (Figure 3) montrent les types de compléments qui s'adjoignent à « cause » et à « affaire ». Ils mettent en évidence le fait que *causa* dans ces deux acceptions ne se comporte pas de la même manière.

Tableau 1 : *Causa* « cause » et « affaire » et ses compléments

Complément	Cause		Affaire	
	occ.	%	occ.	%
adjectifs	20	18	29	30
génitifs	41	36	35	36
complétives	34	30	0	0
possessifs	0	0	27	28
gérondifs	16	14	4	4
autres	2	2	2	2
total	113	100	97	100

Figure 3 : *Causa* « cause » et « affaire » et ses compléments



Le génitif est le complément le plus fréquent dans les deux cas. En tant qu'entité du troisième ordre, *causa* « cause » prend très souvent les complétives pour expansion. En revanche, *causa* « affaire », entité du deuxième ordre, s'accompagne des pronoms possessifs qui sont en

distribution complémentaire avec les génitifs<sup>7</sup>. Les adjectifs sont relativement peu fréquents, surtout dans le cas de « cause ».

Dans les sections suivantes, j'examinerai la place occupée par les compléments relevés.

#### 4.1. Les adjectifs

Les adjectifs appliqués à *causa* « cause » et *causa* « affaire » ne relèvent pas des mêmes catégories.

*Causa* « cause » se rencontre avec des adjectifs concernant le caractère véridique (vraie ou fausse : *uera, falsa*), connu ou inconnu (*nota, incognita*), légitime ou illégitime (*iusta, non iusta*) d'une cause. En outre, on peut considérer une cause comme grave ou légère (*gravis, tenuis, levis*), particulière ou déterminée (*certa, definita, praecipua*) ou comme *naturalis, necessaria, aeterna, consimilis*, par exemple.

*Causa* « affaire » est présentée du point de vue de grandeur ou d'importance (*magna, parva, amplissima*), de profit ou de détriment qu'elle apporte à quelqu'un (*bona, mala*), de facilité ou de difficulté qu'elle pose (*facilis, difficilis*). *Causa* « affaire » admet aussi des adjectifs qui expriment les sujets qui sont concernés par elle (*publica, priuata, communis, centumviralis, Curiana*). Elle peut être encore qualifiée de *clarissima, contraria, incognita, singula, noua, anceps, non uerecunda, turpis*, par exemple.

On voit bien qu'à la « cause » sont, en premier lieu, appliqués des jugements que l'on peut justifier par des preuves rationnelles mais l'« affaire » s'accompagne des évaluations que l'on pourrait expliquer par des circonstances. En même temps, et les jugements, et les évaluations émanent, le plus souvent, de l'auteur et ne traduisent pas les propriétés inhérentes de l'entité. Ces adjectifs sont les plus fréquents ; les adjectifs qui expriment le type de *causa* (*naturalis, publica, centumviralis*) restent minoritaires.

De manière générale, les adjectifs favorisent légèrement l'antéposition (cause : 12 AP = antéposition, 8 PP = postposition ; affaire : 16 AP, 13 PP). Cela est dû au fait que les adjectifs en question expriment le plus souvent des jugements et des évaluations provenant du locuteur. En postposition, on a, par exemple, un adjectif exprimant une propriété inhérente : *naturalis* (4) et un adjectif qui décrit le référent : *paruola* (5). En antéposition se rencontrent les adjectifs qui évaluent le référent et portent parfois une emphase : *tenuissima* (6), ou les adjectifs contrastifs comme *malas* en (7), par opposition à *optima*.

<sup>7</sup> Il convient de rappeler que la construction *meā causā* qui est en distribution complémentaire avec génitif + *causā* n'a pas été prise en considération.

(4) *Ergo hoc inerat in rebus futuris et causas naturalis habebat ?* (Cic. *Div.* 2.143)

« Cela était-il inscrit dans les événements à venir, en existait-il des causes naturelles ? »

(5) *Sulpicium primum in causa paruola adulescentulum audiui.* (Cic. *De orat.* 2.88)

« Sulpicius, la première fois que je l’entendis, plaidait, étant très jeune encore, une très petite cause. »

(6) *Denique ipsum corpus tenuissima de causa saepe conficitur.* (Cic. *Har. resp.* 39)

« Et le corps même est souvent anéanti par la plus faible cause. »

(7) *O rem miseram ! Malas causas semper obtinuit, in optima concidit.* (Cic. *Att.* 7.25)

« Ah ! misère ! Il a toujours réussi dans des mauvaises causes ; dans la meilleure, il est écrasé. »

#### 4.2. Les génitifs

Les génitifs relevés auprès de *causa* représentent un cas fort intéressant. Les génitifs appliqués à la « cause » sont formés de noms inanimés, ceux qui complètent l’« affaire » sont majoritairement formés de noms animés (29 vs. 5). La place qu’ils occupent est indiquée au tableau 2.

Tableau 2 : La place des génitifs

entité	postposition	antéposition
cause	29	11 dont 4 pronoms relatifs
affaire	15	19 dont 3 pronoms relatifs
total	44	30

Ce tableau met en évidence, d’abord, que la postposition des compléments au génitif prévaut globalement (44 PP, 23 AP sans les pronoms relatifs qui doivent être placés en premier de toute manière). Ensuite, une différence entre *causa* « cause », avec les génitifs le plus souvent postposés (29 PP, 7 AP), et *causa* « affaire » qui présente les génitifs en antéposition et en postposition (15 PP, 16 AP). La différence de comportement de ces deux entités se laisse expliquer aisément par des raisons sémantiques ou pragmatiques.

Les génitifs de la « cause », postposés, sont sémantiquement proéminents dans le syntagme nominal en ce sens qu’ils sont plus importants que le nom régissant : « la cause de quoi ? » (8)-(10). Cette interprétation est envisageable aussi pour les référents connus du contexte précédent, comme *calamitas* (11). Cependant, le nom régissant lui-même peut être



pragmatiquement saillant lorsque son complément est en postposition : tel est le cas de *causas* en (12).

(8) *Qui enim teneat causas rerum futurarum, idem necesse est omnia teneat, quae futura sint.* (Cic. Div. 1.127)

« En effet, celui qui connaîtrait les causes des événements futurs connaîtrait nécessairement tout l'avenir. »

(9) *Eodem puncto temporis quo meus discessus isti causam caedis eripuit, a Q. Seio contendit ut sibi domum uenderet.* (Cic. Dom. 115)

« Au moment même où mon départ lui enleva le prétexte d'un meurtre, il pressa Q. Seius de lui vendre sa maison. »

(10) *Nunc, in causa uniuersorum creditorum, hominum praesertim amplissimorum, qui... aequum esse eum et officio meo consulere et tempori.* (Cic. Att. 1.1.4)

« Mais que maintenant, dans un procès où était engagé l'ensemble des créanciers, hommes considérables qui..., il était juste qu'il tînt compte de mes obligations d'amitié et des circonstances. »

(11) *Si enim ea causa calamitatis fuit, non in eo est culpa, qui obnuntiauit, sed in eo, qui non paruit.* (Cic. Div. 1.29)

« Car, à supposer que ce fût la cause du désastre, la faute n'en revient pas à celui qui a fait l'annonce, mais à celui qui n'en a pas tenu compte. »

(12) *(his praesensionibus) Quis igitur elicere causas praesensionum potest ?* (Cic. Div. 1.13)

« (ces présages) Mais qui donc pourrait arracher aux présages le secret de leurs causes ? »

Les génitifs en antéposition réfèrent souvent à une entité donnée par le contexte : *huius obscuritatis* (13) concerne une définition obscure formulée dans la proposition de loi ; le numéral *duae* en tête de phrase est saillant. En (14), Cicéron commence sa lettre par *itineris nostri* qui fait référence au voyage supplémentaire qu'il a dû entreprendre en route pour l'exil (lettre écrite à *Nares Lucanae* le 8 avril 58). Les génitifs prénominaux peuvent aussi être contrastifs, par exemple en (15). P. Clodius en effet, auquel se rapporte *is*, cherchait à empêcher de traiter l'affaire des publicains lors de la réunion du sénat la veille ; en outre, *publicanorum causam* fait référence au savoir partagé des sénateurs, auxquels Cicéron s'adresse. Son antéposition pourrait découler de ce fait.

(13) *(Cur hoc tam est obscurum...) Duae sunt huius obscuritatis causae, Quirites, una pudoris..., altera sceleris.* (Cic. Leg. agr. 2.36)

« (Pourquoi est-ce si obscur ?...) Il y a deux causes à cette obscurité, Quirites ; d'abord la pudeur..., ensuite une intention criminelle. »

(14) *Itineris nostri causa fuit quod non habebam locum ubi pro meo iure diutius esse possem.* (Cic. Att. 3.2.1)

« Ce qui a déterminé ma route, c'est qu'il n'y a point d'endroit où je puisse demeurer plus longtemps en sûreté que dans la propriété de Sicca. »

(15) *cum is publicanorum causam stultissimis interrogationibus impediret* (Cic. Har. resp. 1)

« quand il (Clodius) s'opposait à la cause des publicains par les plus sottes interpellations »

Les génitifs pronominaux avec *causa* « affaire » se rencontrent tout particulièrement dans le *De oratore* où Cicéron discute et confronte des affaires variées (9 AP, 5 PP). Les syntagmes avec les génitifs antéposés, formés à partir des noms propres, signalent un nouveau topique à traiter (16). Par la suite, Cicéron expose le détail du problème juridique que cette affaire impliquait. En revanche en (17), il ne s'agit pas de confronter des affaires mais de dire dans quelles affaires (proéminence sémantique du génitif) Crassus prononçait ses louanges.

(16) *Quid? Nuper, cum ego C. Sergi Oratae contra hunc nostrum Antonium iudicio priuato causam defenderem, nonne omnis nostra in iure uersata defensio est?* (Cic. De orat. 1.178)

« Et dernièrement, quand je défendis C. Sergius Orata contre notre cher Antoine devant la justice civile, toute ma plaidoirie ne roula-t-elle point sur le droit ? »

(17) *Haec sunt illa, quae me ludens Crassus modo flagitabat, cum a me diuinitus tractari solere diceret et in causa M.' Aquili Caique Norbani nonnullisque aliis quasi praeclare acta laudaret.* (Cic. De orat. 2.188)

« Tels sont les moyens que Crassus toute à l'heure me pressait d'exposer, et il plaisantait, lorsqu'il disait que je les manie avec un art divin, lorsqu'il vantait l'usage, admirable selon lui, que j'en ai fait à propos de M'. Aquilius, de C. Norbanus et de plusieurs autres. »

Il convient d'ajouter que dans le cas d'« affaire », les génitifs avec les référents animés et humains sont en distribution complémentaire avec les pronoms personnels : *mea causa* « mon affaire » et avec le réfléchi *sua*.

#### 4.3. Les constructions avec l'adjectif verbal et le gérondif

Les constructions avec l'adjectif verbal sont majoritairement postposées (17 PP, 3 AP). Cette tendance s'explique mieux par la proéminence sémantique du complément (« la cause de quoi ») que par le fait que ce dernier soit syntaxiquement « lourd » (18). Cependant, on ne peut dire que tous les génitifs postnominiaux soient toujours sémantiquement proéminents ; celui en (19) reprend une information connue et pourrait être rendu par un simple anaphorique. *Causa* en tête de phrase porte une emphase et la

complétive, qui fournit le motif, est l'élément le plus informatif de cet énoncé.

(18) *Vtrum causa noui consili capiendi non fuit, an meae partes in ea causa non praecipuae fuerunt ?* (Cic. Dom. 10)

« N'y avait-il pas lieu de prendre une disposition exceptionnelle ? mon rôle en cette affaire n'était-il pas primordial ? »

(19) *(Heri, inquam, ludis commissis ex urbe profectus ueni ad uesperum.) Causa autem fuit huc ueniendi ut quosdam hinc libros promerem.* (Cic. Fin. 3.8)

« (Hier, lui dis-je, après le début des jeux, j'ai quitté Rome et je suis arrivé le soir.) Si je suis ici, c'est que j'avais certains livres à prendre. »

Les compléments antéposés sont parfois à mettre sur le compte du fait qu'ils expriment une information découlant du contexte. Ainsi en (20), tiré du début du second livre sur la divination, l'intention que Cicéron avait de dissenter sur la philosophie est donnée par le contexte ; la situation préoccupante de la cité – la domination de plus en plus écrasante de César, depuis 46 – l'a véritablement incité à se mettre au travail.

(20) *Ac mihi quidem explicandae philosophiae causam attulit casus grauis ciuitatis.* (Cic. Div. 2.6)

« Mais si je me suis mis à exposer en détail la philosophie, la raison en est le malheur de la cité. »

#### 4.4. Les complétives

Les complétives se rencontrent fréquemment auprès de *causa* « cause ». *Causa* figure dans des constructions variées, par exemple, *ob eam causam quod* « pour la raison que », *causa cur* « la raison pourquoi », ou forme l'attribut avec le verbe *sum* : *quid est causae quin ?* « y a-t-il une raison pour empêcher que ? ». La complétive y dépend, non pas de *causa* seul mais d'un ensemble, comme *causa fuit* en (19). Cependant, il y a des cas où la complétive est incidente au nom *causa* seul (21). Ce fait est d'autant plus intéressant que *causa* ne semble pas être un nom verbal pour lequel une telle complémentation est attendue (cf. Bodelot 2010). En tout cas, quelle que soit l'incidence de la complétive, cette dernière est toujours en postposition (34 occ.) ; je n'ai noté aucune occurrence en antéposition, sans doute parce que de telles complétives apportent une information nouvelle et ne sont pas ancrées au contexte.

(21) *Democritus quidem optimis uerbis causam explicat, cur ante lucem galli canant.* (Cic. Div. 2.57)

« Démocrite explique très bien la raison pour laquelle les coqs chantent avant le lever du jour. »

### 5. Conclusions

Le concept des ordres d'entités, proposé par J. Lyons (1977), s'avère d'une grande utilité pour la description des propriétés syntaxiques – et aussi sémantiques – du mot *causa*. L'appartenance de *causa* aux entités du troisième ordre (contenus propositionnels) et du deuxième ordre (entités temporelles) va de pair avec la sélection – et la prédictabilité – des compléments : *causa* se combine essentiellement avec les compléments au génitif, qui, dans le cas de *causa* « affaire », commutent avec les pronoms possessifs ; en outre, *causa* « cause » a souvent une complétive pour expansion. En outre, la séparation de deux acceptions du mot *causa* permet de mieux saisir la place occupée par ses compléments valenciels – *causa* est en effet un nom monovalent. Les génitifs de *causa* « cause » sont majoritairement postposés parce que le plus souvent, il est question de dire ce qui est causé. De ce fait, le complément au génitif est sémantiquement proéminent dans le syntagme. Pour *causa* « affaire », nous avons en revanche constaté une mobilité des génitifs dans le cas de référents animés et surtout de noms propres : en effet, une telle mobilité est liée à la pragmatique. L'antéposition des génitifs apparaît lorsque plusieurs entités sont confrontées ou discutées. Les adjectifs, expansions facultatives, qui se rencontrent auprès de *causa* expriment surtout des jugements et des évaluations qui traduisent l'opinion du locuteur. Pour ces types d'adjectifs, l'antéposition et une certaine mobilité est attendue car ils portent souvent l'emphase ou sont contrastifs. Les constructions complexes : les adjectifs verbaux et les gérondifs, de même que les propositions complétives privilégient la postposition. Cela ne résulte pas nécessairement de leur complexité mais plutôt de leur informativité : tout comme dans le cas des génitifs, il est plus important de dire *quel* était le motif ou *ce qui* a été causé que le fait qu'il y avait une cause.

### Bibliographie

- BODELOT Colette, 2010, « Propositions complétives entrant en séquence avec un nom ou un syntagme nominal. Étude morpho-syntaxique et sémantique » in O. Spevak (éd.), *Le syntagme nominal en latin*, Paris, l'Harmattan, p. 163-182.
- DIK Simon C., 1997, *The Theory of Functional Grammar*, 2 vol., 2<sup>e</sup> édition revue, Berlin-New York, Mouton de Gruyter.
- ERNOUT Alfred, MEILLET Antoine, 1985, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, 4<sup>e</sup> éd., Paris, Klincksieck.
- Le grand Gaffiot : Dictionnaire latin-français 2000*, nouvelle édition revue et augmentée sous la direction de Pierre Flobert, Paris, Hachette.

- HENGEVELD Kees, 2008, « Prototypical and non-prototypical noun phrases in Functional Discourse Grammar » in D. Garcia Velasco, J. Rijkhoff (éds.), *The Noun Phrase in Functional Discourse Grammar*, Berlin [etc.], Mouton de Gruyter, p. 43-62.
- Library of Latin texts* (= LLT), base de données en ligne, Brepolis, Brepols.
- LYONS John, 1977, *Semantics*, 2 vol., Cambridge, Cambridge University Press.
- MINICONI Pierre-Jean, 1951, *Causa et ses dérivés. Contribution à l'étude historique du vocabulaire latin*, Paris, Les Belles lettres.
- NICOLAS Christian, 1996, *Vtraque lingua : le calque sémantique, domaine gréco-latin*, Louvain-Paris, Peeters.
- RIJKHOFF Jan, 2002, *The Noun Phrase*, Oxford, Oxford University Press.
- Thesaurus linguae Latinae* (= ThLL), 1900-, Leipzig, Teubner.
- VAAN Michiel (de), 2008, *Etymological Dictionary of Latin and the Other Italic Languages*, Leyde-Boston, Brill.
- WALDE Alois, HOFMANN Johann Baptist, 1954, *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, Carl Winter.